



Hébergement a titre gratuit et conséquences fiscale ?

Par **fredbkk**, le 22/11/2017 à 04:40

Bonjour,rnrnrnJ'héberge gratuitement et pour un temps indéterminé un ami qui est en attente d'un logement social. Les ressources dont il dispose devront-elles être intégrées a mon foyer fiscal ? Et dans ce cas, est-ce-que je risque de perdre mes APL alors que je ne touche qu'une petit pension ?rnrnrnMerci de me répondre

Par **cocotte1003**, le 22/11/2017 à 07:22

Bonjour, oui il faut le déclarer puisque c'est son domicile fiscal aussi, à la caf et aux impôts, cordialement

Par **fredbkk**, le 22/11/2017 à 08:29

d'accord mais du coup ça va me faire perdre mes APL ? si oui je préfère ne pas l'héberger...

Par **cocotte1003**, le 22/11/2017 à 08:52

S'il a des revenus, ils seront ajoutés au votre pour le calcul de l'APL. Faites une simulation sur le site de la CAF, vous saurez exactement dans quel sens change le montant, cordialement

Par **fredbkk**, le **22/11/2017** à **08:55**

oui bonne idée, merci

Par **morobar**, le **22/11/2017** à **09:29**

Outre les APL la taxe d'habitation va être modifiée car son assiette va comporter les revenus consolidés.
Aujourd'hui il est interdit d'héberger un ami (e) sans soupçon de vie commune, il est même interdit de domicilier un tiers y compris pour rendre service.
Le prêt de boîte aux lettres=impôts supplémentaires.
Du moins sans répercussion sur vos finances.

Par **fredbkk**, le **22/11/2017** à **12:04**

Merci Morobar mais je comprends pas bien, ce sera des impôts supplémentaires pour moi ou sans répercussion sur mes finances ? En quoi consiste le prêt de boîte aux lettres ?

Par **morobar**, le **22/11/2017** à **15:35**

Cela sera une augmentation de taxe d'habitation si la personne hébergée a des revenus.
Le prêt de boîte aux lettres consiste à accepter qu'un ami redirige son courrier vers votre boîte, simplement parce qu'il se déplace beaucoup et longtemps.
Exemple: un travailleur saisonnier ou toujours en grands déplacements, voire un SDF.

Par **fredbkk**, le **23/11/2017** à **02:56**

entendu, merci bien :)